

Viré,
Le 11 Février 2020

N/Réf. : EG/VA/MA

¤ ASSEMBLEE GENERALE 2020 ¤

Madame, Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire aura lieu cette année

**le Samedi 4 Avril 2020 à 9h
au Colisée
Rue d'Amsterdam
à CHALON SUR SAONE**

Dès 8h30 heures, les guichets seront ouverts pour la réception des congressistes. Vous pourrez rencontrer les élus et les services, déposer des documents, retirer vos tickets repas.

Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, votre carte fédérale d'adhérent ainsi que l'inscription au repas.

Il n'y a pas d'élections cette année, tous les votes se feront donc à mains levées avec le principe un adhérent = une voix, sans pouvoir ni voix hectare.

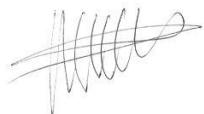
Les adhérents qui ont capacité à voter se verront remettre contre présentation de leur permis de chasser validé pour l'année en cours ou de la carte fédérale d'adhérent, un carton à l'entrée de l'Assemblée Générale qu'ils devront exhiber pour manifester leur vote.

Les documents relatifs aux comptes peuvent être consultés par les adhérents au siège de la Fédération, de préférence sur rendez-vous.

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente,
Evelyne GUILLOU

PJ : précitées



.../...

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

⌚ 9h: Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente Evelyne GUILLOU

⌚ 9h40 :

- Rapport moral et d'activités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019
- Compte rendu financier de l'exercice 2018/2019 et affectation du résultat
- Bilan au 30 Juin 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes au 30 Juin 2019 et quitus au Conseil d'Administration
- Budget prévisionnel 2020/2021
- Prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la contribution territoriale

⌚ 10h45 :

- Approbation des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur
- Propositions dates et conditions spécifiques de chasse saison 2020/2021
- Plan de lutte du ragondin
- Dossier Sécurité
- Intervention des personnalités

⌚ 12h : Clôture de l'Assemblée Générale

Un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale

⌚ Repas au son des trompes de chasse et remise des médailles

Article 11 des statuts :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale. Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAONE-ET-LOIRE
Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

ASSEMBLEE GENERALE – CHALON SUR SAONE
Le Samedi 4 Avril 2020

MEV

*Souricette de porc confite sauce au vin rouge
garniture paysanne et son croûton
accompagnée de tagliatelles fraîches*

◆◆◆

*Assiette de fromages
(comté, époisses, brillat savarin, verrine de fromage blanc)*

◆◆◆

*Pomme pochée grenade farcie de mousse chocolat blanc
sur croquant spéculos*

◆◆◆

Café

Boissons

Vin blanc et vin rouge.

Nous avons apporté un soin particulier au choix du menu et surtout à son prix.
Nous vous remercions de vous inscrire nombreux à ce moment de convivialité.

PRIX : 25,00 EUROS (paiement à l'inscription, par chèque uniquement)
Aucun remboursement ne sera effectué.

**BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA SAONE-ET-LOIRE**

**Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 – 71260 VIRE –
AVANT LE 25 MARS 2020**

Règlement joint par chèque libellé à l'ordre de FDC 71

NOM DE LA SOCIETE COMMUNALE

(ou CHASSE PARTICULIERE) NOM – Prénom.....

Préciser le nom du Président pour la Sté communale :

Nombre de places à retenir au déjeuner

Date et Signature